

Procès-verbal

Bureau

15 février 2012

JS

L'an deux mille douze, le quinze février à 14 heures 30, se sont réunis, dans les locaux administratifs du syndicat à Stains, les Membres du Bureau du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de la Seine-Saint-Denis, légalement convoqués le neuf février, sous la présidence de Monsieur Alain Rouault, Président du SITOM93

Présents :

Madame Deknudt Laetitia	CA Est Ensemble
Monsieur Delrieu Serge	Les Pavillons-sous-Bois
Monsieur Denneulin Serge	Rosny-sous-Bois
Monsieur Lotti Bruno	CA Est Ensemble
Monsieur Ros Sylvain	Plaine Commune
Monsieur Rouault Alain	Saint-Ouen
Monsieur Savat Gérard	CA Est Ensemble

Excusés :

Monsieur Borgel Christophe	SEAPFA
Monsieur Dumas Benjamin	CA Est Ensemble
Madame Kellner Karina	CA Plaine-Commune
Monsieur Mage Pierre-Etienne	Villemomble
Monsieur Souben Jean-Yves	SEAPFA
Monsieur Toulgoat Xavier	Aulnay-sous-Bois

Monsieur le Président constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 14 heures 30.

Monsieur le Président en début de séance excuse monsieur Souben et lui présente en son nom et celui des membres du bureau, ses condoléances pour le décès de sa mère.

M. Ros est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président expose ensuite les points à l'ordre du jour. Un certain nombre de ceux-ci ont déjà été présentés au dernier Bureau, mais faute de quorum, les délibérations n'ont pu être prises. Monsieur le Président reviendra plus longuement sur les problèmes de Romainville. Sur ce dossier, la responsabilité du SITOM93 est de donner sa position dans les débats qui s'engagent. Monsieur le Président rencontrera chaque composante politique pour avoir un positionnement collectif sur ce sujet. Une nouvelle réunion du Bureau au mois de mars permettra d'affiner la position du SITOM93.

Approbation des procès-verbaux des bureaux des 5 octobre 2011, 23 novembre 2011 et 12 janvier 2012.

Monsieur le Président précise que lors des derniers bureaux, le quorum n'avait pas été atteint. Par conséquent il est nécessaire d'approuver plusieurs procès-verbaux.

Approbation à l'unanimité des membres présents de ces procès-verbaux.

Dématérialisation

Sur ce point, monsieur le Président laisse la parole à monsieur Perrot. Celui-ci explique que le syndicat a reçu 34 réponses de la part des délégués représentant trois quarts des élus actifs, ce qui constitue une bonne représentativité. 71% des délégués sont favorables à la dématérialisation et 50% sont déjà équipés en matériel. Monsieur Perrot propose donc l'achat de 10 tablettes qui seront prêtées lors des comités préalablement chargés avec les rapports. Il peut être aussi utile d'avoir des clefs USB également préchargées avec les rapports pour les délégués ayant déjà un ordinateur. Le cout financier est de l'ordre de 6 000 euros.

Monsieur Denneulin demande à ce que tous les documents soient sous forme PDF afin d'être lu sous tout type de matériels. Monsieur Perrot répond que les documents disponibles sur la plateforme de dématérialisation sont forcément sous forme PDF.

Monsieur le Président propose donc :

- D'envoyer une convocation papier avec un ordre du jour et rapports synthétiques.
- Pour ceux qu'ils le souhaitent, transmission en version papier.
- Rapports disponibles en téléchargement.
- Exemplaires disponibles en séance.
- Émargement en entrée de séance de ceux qui souhaitent une tablette.

Monsieur Ros propose que les rapports soient projetés en séance. Monsieur le Président répond que cette solution est peu pratique, car les délégués n'auront pas la liberté de consulter les documents, virtuels ou non, comme ils le souhaitent.

Monsieur Delrieu souhaite que soit calculé le retour sur investissement de ce projet. Monsieur Perrot répond que le questionnement est réel, mais le but est d'éviter la production de papier, cela se traduit par des économies sur l'achat dudit papier, sur la reprographie, le transport, les coûts postaux, etc....En outre, Monsieur Savat insiste sur le fait que la dématérialisation sera bientôt obligatoire, même en ce qui concerne les convocations, par conséquent le syndicat doit s'inscrire dans cette démarche le plus tôt possible afin d'être exemplaire.

Monsieur le Président propose de faire une délibération pour acter cette procédure tout en précisant que pour le moment, les convocations seront toujours par écrit comme le stipule la règlementation.

Monsieur Denneulin propose également que les vice-Présidents puissent acquérir, grâce à leurs indemnités, une tablette pour participer au Bureau, ces tablettes restant au SITOM93. Monsieur le Président répond que monsieur Souben avait proposé que le SITOM93 soit porteur d'un projet d'achat de matériels informatiques pour l'ensemble des conseillers municipaux. Le principe était que chaque élu soit doté d'un équipement utilisable dans toutes les instances où il doit siéger, évitant ainsi des achats multiples. Le financement pourrait être partagé entre les villes, les EPCI, les Syndicats intercommunaux, Conseil général etc..

Point d'étape sur le renouvellement des conventions de financement des chargés de mission

Monsieur le Président rappelle que le SITOM93 travaille actuellement sur le renouvellement des conventions avec le Conseil général et l'ADEME, sachant que l'ADEME de nous financera plus en tant que chargé de mission, par contre elle finance toujours les études. Le Conseil général laisse entendre que ses subventions risquent d'être moins importantes. Par contre, la Région semble d'accord pour financer notre activité, néanmoins la Région souhaite que les autres partenaires s'engagent également. Monsieur Perrot précise que la Région financerait les actions prévention et certaines études, pour 150 000 euros par an. Le département aurait participé à hauteur de 40 000 euros, les discussions continues avec le SYCTOM pour une aide de 10 000 euros. Toutes ces aides couvriraient 67% de nos dépenses.

En fonction de l'avancée des discussions, monsieur le Président propose qu'au prochain comité des délibérations soient prises avec ces différents partenaires.

Élargissement de la prise en charge des formations des personnels communaux

Monsieur le Président laisse la parole à monsieur Perrot. Celui-ci explique que l'ADEME ne finance plus les programmes locaux de prévention. Par conséquent, les communes doivent financer la formation obligatoire « *animateurs plans et programmes de prévention des déchets* », mais également les formations :

- « Prévention des déchets & collectivités : mettre en place une politique locale de prévention » (formation de base)
- « Ambassadeur prévention : aborder la prévention dans vos actions locales de sensibilisation à la gestion des déchets » (formation animateur)

Le SITOM93 finançant uniquement la première formation, il est proposé d'étendre notre aide à l'ensemble des 3. Monsieur le Président précise que le fait de n'être plus dans le cadre ADEME permet de financer des personnes qui ne sont pas forcément à plein temps sur des postes dits « prévention ». De la même manière, Eco-emballages ne finance plus la formation des ambassadeurs du tri, par conséquent le SITOM93 pourrait être amené à subventionner également ces formations.

Sans autre question, les membres du Bureau adoptent l'élargissement de la prise en charge des formations des personnels communaux, à l'unanimité des membres présents.

Pour les points suivants, monsieur le Président précise que ceux-ci ont déjà été soumis au dernier Bureau, n'ayant pas eu le quorum pour délibérer, ceux-ci sont de nouveau proposés aujourd'hui dans les mêmes termes.

Renouvellement convention de location

L'office public de l'habitat nous propose de la renouveler pour une nouvelle période de 3 fois 3 ans. La redevance annuelle est portée à 8 533,43 euros contre 8 367,36 euros actuellement.

Sans autre question, les membres du Bureau approuvent cette convention, à l'unanimité des membres présents.

Contrat de protection sociale complémentaire

Monsieur le Président explique que le CIG de la petite couronne a lancé un marché pour deux contrats groupe, l'un sur la complémentaire santé, l'autre sur la prévoyance. Le SITOM93 a signifié par écrit au CIG son intérêt pour ce contrat groupe. Toutefois, depuis la parution du décret, la DGCL préconise qu'en plus de sa déclaration d'intérêt, chaque collectivité délibère en ce sens. Cette délibération n'oblige nullement, à l'issue du résultat de l'appel d'offres, à contractualiser avec le CIG. En revanche, sans délibération, le syndicat ne pourra pas rejoindre le contrat-cadre pendant les 6 ans de sa durée.

Monsieur Delrieu attire l'attention du Président sur les discussions en cours au CIG. En effet, il semble que le CIG soit en attente d'une circulaire précisant la mise en œuvre de ces contrats.

Monsieur le Président souhaite néanmoins prendre une délibération de principe pour acter l'intérêt du SITOM93. Il demande également aux services de se renseigner sur les difficultés rencontrées par le CIG.

Sans autre question, les membres du Bureau donnent un accord de principe à la demande du CIG, à l'unanimité des membres présents.

Avenant au contrat Prévoyance.

Monsieur le Président explique que la loi portant réforme des retraites du 9 novembre 2010 fixe le relèvement de l'âge d'ouverture des droits à une pension de retraite de 60 à 62 ans. Ceci entraîne donc l'allongement de la durée de couvertures de tous les agents. Cet allongement de la durée d'indemnisation des arrêts de travail impacte l'équilibre financier de l'ensemble des contrats. C'est pour cette raison que notre assureur nous propose un avenant à notre contrat prévoyance pour porter le taux de cotisation à 1,39% au lieu de 1,32% de la base de l'assurance à compter du 01/01/2012.

Sans autre question, les membres du Bureau approuvent cet avenant, à l'unanimité des membres présents.

Contrat de télésurveillance.

Monsieur le Président rappelle depuis un an, le syndicat constate des dysfonctionnements importants dans la gestion de notre système de télésurveillance des locaux. C'est pourquoi en date du 24 janvier, le syndicat a résilié le contrat à effet du 24 avril 2012. La société DELTA SECURITY a proposé une étude et un devis comprenant pour un coût de 334 euros mensuel :

- Une installation sur mesure par des techniciens qualifiés.
- La garantie totale du système ainsi que l'assistance et la maintenance à distance.
- La télésurveillance du site 24/24, 365j/an.
- Déclaration de conformité pour l'assurance.

Sans autre question, les membres du Bureau approuvent ce contrat, à l'unanimité des membres présents.

Romainville

Monsieur le Président précise qu'il n'est pas question à ce bureau de définir une position sur les suites à donner sur le dossier de Romainville. Monsieur le Président rencontrera chaque sensibilité politique présente au comité pour déterminer une position commune.

Monsieur le Président rappelle qu'il y a eu un débat public le 1^{er} février démontrant par une participation importante, l'émotion de la population vis-à-vis de la poursuite des travaux. Il a donc été décidé d'une part, de procéder à un moratoire afin de permettre un audit technique indépendant au regard des risques soulevés par la population et l'association, et d'autre part, de saisir la Commission Nationale du Débat Public. Dans ce cadre-là, le SITOM93 doit faire connaître sa position.

Monsieur Lotti prend la parole pour dire que ce débat a dépassé les clivages politiques. Est Ensemble a, par exemple, émis un vœu quant à la poursuite de travaux à l'unanimité de ces membres, toutes appartenances politique confondus. Toutefois, la parole d'Est-Ensemble n'est crédible que si elle est relayée par le SITOM93 et par le SYCTOM.

Par ailleurs, le moratoire est une bonne solution, car il permet de faire retomber les tensions, il faut néanmoins prévoir des points d'étape avec la population pour présenter l'évolution de la réflexion, notamment dans le cadre de l'audit. La commune de Romainville insiste également pour explorer des nouvelles pistes pour l'amélioration du tri mécanique biologique.

Monsieur Savat prend ensuite la parole pour insister, à l'instar de monsieur Lotti, sur le fait qu'Est-Ensemble a émis un vœu à l'unanimité de ces membres. Le souci de monsieur Savat est que le SITOM93 soit le porte-parole des populations, des élus des collectivités et qu'au sein du SYCTOM, cela ne crée pas de divergences remettant en cause le consensus qui a prévalu jusqu'à maintenant. Monsieur Savat souhaite fortement être impliqué, en tant qu'Est-Ensemble, dans le travail de l'audit afin de garantir l'objectivité de celui-ci.

Effectivement, monsieur le Président explique que le SITOM93 est une des composantes du SYCTOM, et qu'à ce titre, il se doit de soutenir celui-ci dans son action sur ce dossier, dans l'intérêt de l'ensemble des collectivités.

Le débat s'engage ensuite sur les incidences politiques de l'ajournement de ce projet.

Aucune autre question n'étant soulevée, le Président lève la séance à 16 heures 15.